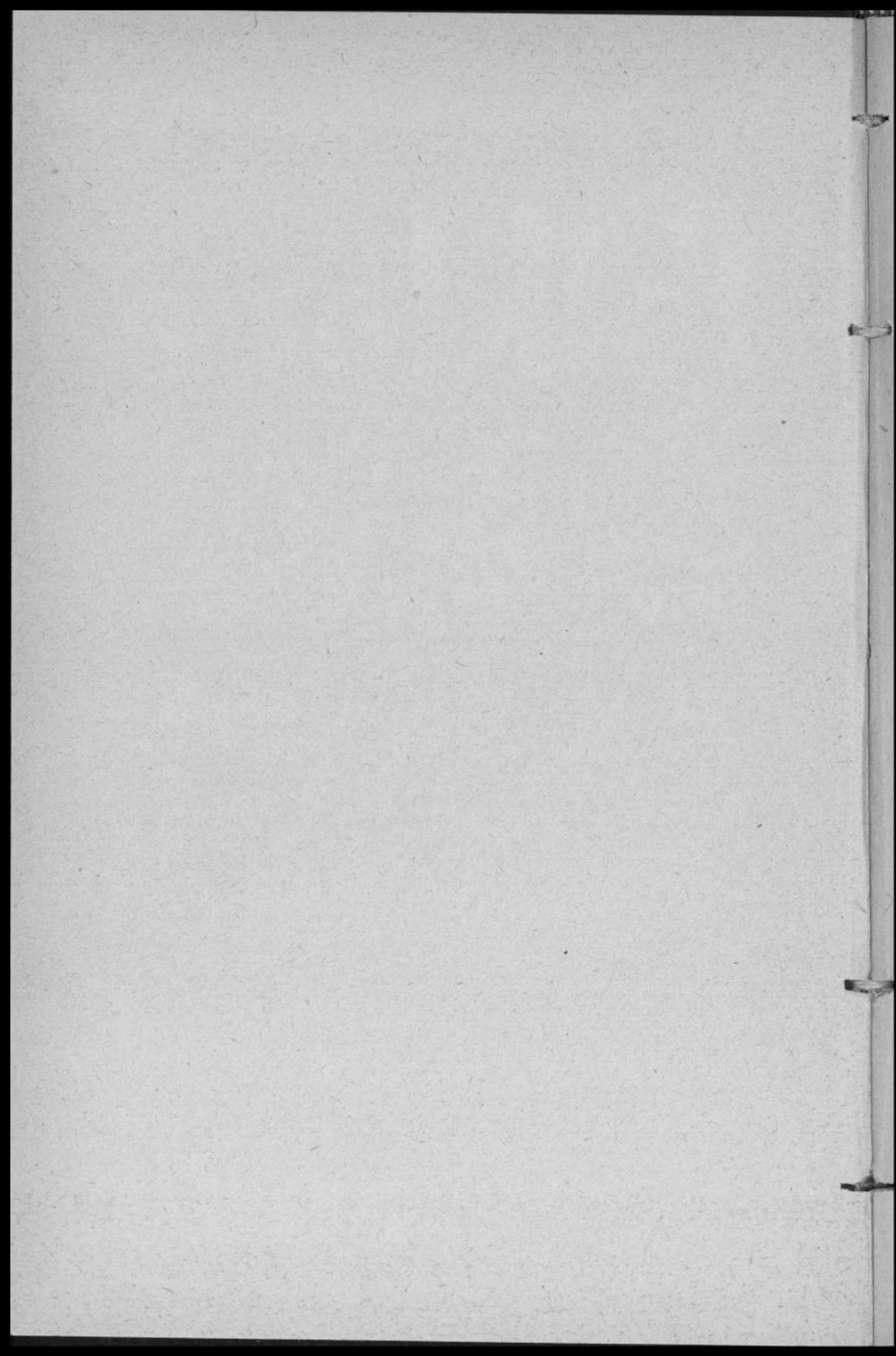


1938 — n° 3

folklore

aude



GROUPE AUDOIS D'ÉTUDES FOLKLORIQUES

FOLKLORE - AUDE

REVUE MENSUELLE

MAI 1938

SOMMAIRE

Sincérité et Discipline	F. C. M.
Folklore du Serpent	R. Nelli
Las onzez vertats	L. Alibert
Questionnaires a) Tradition et rites relatifs au cheval et au taureau	
b) Costumes	
c) Les vieux métiers	
d) Les Cloches.	
Folklore Dauphinois - Les 3 Roses à Grenoble.	
Sites et Monuments.	
Echos.	
Organisation de la Société.	
Dons à la bibliothèque.	
Dons aux Archives.	

SINCÉRITÉ ET DISCIPLINE

Le Folklore, avons-nous déjà dit, — et nous ne saurions trop le répéter, — tend à devenir une science et, à ce titre, doit faire appel aux méthodes scientifiques (1).

Il en résulte que sa documentation doit être aussi sûre qu'elle peut humainement l'être, c'est-à-dire, avant tout, *sincère* et que ses méthodes de travail doivent se soumettre à des *disciplines*.

(1) Nous assistons, en ce siècle, — a dit M. Varagnac, au Comité de Folklore Champenois, qui est son œuvre, — à la constitution des sciences de l'Homme. L'historien futur dira si cet essor n'a pas coïncidé avec certaines nécessités de la vie sociale et de la vie économique. Ce qui, avant la guerre, était laissé au hasard et au libre jeu de l'économie naturelle, fait, dans tous les pays, l'objet de préoccupations et d'études de plus en plus nombreuses. Il semble que les collectivités se refusent, désormais, à vivre sans se connaître exactement.

Il faudra de plus en plus organiser la collaboration des bonnes volontés sous la direction et le contrôle des spécialistes.

Nous croyons au développement progressif (à côté des institutions et sociétés strictement scientifiques), d'organisations mixtes que l'on qualifiera peut-être de « *para-scientifiques* » et sur l'activité desquelles reposera, en bonne partie, la marche de ces nouvelles sciences humaines.

Branche de la sociologie descriptive, le folklore ne parviendra à sa véritable maturité scientifique qu'à la manière d'autres études sociologiques, en faisant appel à la statistique. L'objectivité, la critique des témoignages, les multiples précautions qui s'imposent aux observateurs, l'étude des aires de répartition et de l'évolution propre à chacun d'eux, aboutissent à la méthode cartographique.

Le premier de ces éléments est le problème de l'influence personnelle de l'informateur sur la documentation. Le second, est celui de la place que notre Groupe occupe dans l'organisation française et du rôle qu'il y joue.

*

**

Toute erreur sur le plan régional doit fatalement se traduire sur le plan national. Dès lors, érigé en principe, il risque de fausser l'appréciation générale de faits sociologiques à étudier.

Aussi, certains Comités de Folklore se sont-ils imposé, en règle absolue, d'enregistrer les faits sans les interpréter.

Cette rigoureuse objectivité scientifique, — d'ailleurs peu compatible avec notre tempérament méridional, — en réduisant nos correspondants au rôle de simple boîte aux lettres, serait certainement de nature à nous priver de précieux collaborateurs. L'objectivité scientifique exige simplement d'eux la plus grande probité et, dans la mesure où la tradition orale le permet, la plus grande précision quant à l'origine des renseignements transmis.

C'est le sens même des recommandations de notre érudit collègue, M. Alibert, dans ses conseils pour recueillir les proverbes (1) ainsi que des conseils pour conduire les enquêtes sur la magie populaire (2).

La sincérité dans la documentation est une nécessité primordiale, elle exclut toute addition ou toute œuvre d'imagination personnelle. Mais, le départ bien établi entre *le fait* et *l'hypothèse*, nous ne pouvons exclure cette dernière (3).

Nous devons même l'encourager, puisque, du point de vue documentaire, l'hypothèse peut nous apporter des explications qui nous auraient échappées. Prenons, par exemple, dans la série de documents que nous a envoyés notre déléguée de Bize Mlle Gardel, le proverbe suivant :

« Fagués pas Jean de Malhac, que lou tems l'a troumpat ».

Ne devons-nous point remercier notre aimable correspondant de l'avoir rendu intelligible par l'annotation suivante :

« D'après la tradition, Jean de Malhac, arrivé à un âge avancé avec de belles économies, jugeant qu'il n'avait que peu d'années à vivre, s'appliqua à ne faire durer son bien plus que celles-ci. Mais il vécut au delà de ses prévisions et fut

(1) FOLKLORE — Aude — 1er feuillet, pages 10 à 12.

(2) FOLKLORE — Aude — 2me feuillet, page 29.

(3) Le Comité Champenois a si bien reconnu cette nécessité que son fondateur, M. Varagnac, spécifie : « Nous savons qu'on ne peut voir sans s'essayer à comprendre et que toute investigation réclame un minimum d'hypothèses de travail. Mais nous savons aussi que l'objectivité scientifique demeure sauvegardée, du moment que ces hypothèses de travail retiennent consciemment leur caractère hypothétique. En l'espèce, le moyen le plus sûr pour nous servir de ces nécessaires conjectures provisoires sans risquer d'en être dupes, c'est de les tenir pour des exemples de comparaison... Ces exemples peuvent être mal choisis : du moins, auront-ils fait travailler notre esprit, donc aiguisé nos regards, et incité chacun de nous à leur substituer d'autres termes de comparaison.

« réduit à l'aumône. Il mendiait en ces termes : « Ajés piétat
« de Jean de Malhac, que le tems l'a troumpat ».

N'est-il pas utile, à propos de fêtes, coutumes ou croyances, de souligner, quand on le peut, l'hypothèse de survivances religieuses, païennes ou hérétiques ? Telle l'hypothèse d'Aroux de la survivance des rites et symboles cathares, dont l'influence a été si profonde dans notre Midi, sur la franc-maçonnerie écossaise (1).

En résumé :

Que nos dévoués collaborateurs ne craignent pas de nous transmettre, en toute objectivité, l'ensemble des renseignements par eux recueillis. Nous en ferons la discrimination. Qu'ils n'hésitent pas, non plus, à y ajouter les explications ou hypothèses qu'ils jugeront utiles. A condition de séparer nettement ces dernières du fait, elles nous seront précieuses et nous ouvriront, peut-être, d'autres horizons (2).

*

**

L'effort doit être, avons-nous dit, méthodique et discipliné.

C'est ainsi qu'un inventaire bibliographique complet de tout ce qui a paru en la matière, aurait dû précéder nos travaux. Il doit tout au moins, être poursuivi parallèlement. Ce travail primordial a été réalisé dans la Corrèze. Quant aux nombreux documents qui nous parviennent, ils ne sauraient être publiés tels quels. Recueillis et classés dans nos archives, ils y attendront le moment d'être utilisés dans des synthèses, dont Nelli nous donne aujourd'hui un modèle avec tout ce que nous avons pu recueillir sur le serpent.

Que nos collaborateurs n'en témoignent aucune impatience et qu'ils demeurent persuadés que tout document transmis est l'objet, de notre part, de toute l'attention qu'il mérite. Son heure viendra. Question de méthode.

Il ne nous faut pas perdre de vue que cette nécessité d'une méthode et d'une discipline dans le travail découle du rôle

(1) Louis Lachat, Conservateur du Musée d'Annecy. « La Franc-Maçonnerie opérative ». Eugène Figuère, éditeur, Paris.

(2) Prenons pour exemple l'enquête sur « la Forge de Village » poursuivie par la Commission des Recherches Collectives, enquête à laquelle a collaboré notre délégué M. Gibert. Une telle enquête, dit M. Lucien Febyre, comporte de nombreuses suggestions : les réponses, si précises et minutieuses soient-elles, ne sauraient se suffire à elles-mêmes. Chacune d'elles pose une ou plusieurs questions nouvelles. Chacune demande à être recueillie et complétée par des enquêtes positives, les unes dans le temps présent, « la vie » d'aujourd'hui, les autres dans le temps passé : documents archéologiques sur l'ancien outillage, filiation des instruments de l'antiquité à nos jours; figurations graphiques; objets conservés dans les collections publiques ou privées; inventaires précis et datés de forges anciennes : première série de données à recueillir et à interpréter.

Textes historiques concernant les confréries de forgerons, leurs compagnonnages, leur apprentissage, leur rôle politique et social. Témoignages littéraires et folkloriques à ce sujet et touchant le rôle du forgeron, son autorité sociale, sa popularité. Documents linguistiques : vocabulaires employés, etc...

même que nous sommes appelés, à jouer dans l'organisation folklorique française. Une grande partie de la documentation accumulée sera utilisée suivant les directives générales.

Cette nécessité de substituer une discipline vraiment scientifique à cette « sorte d'art de seconde zone » que le mot folklore évoque encore, a été fortement soulignée dans les « Annales d'Histoire Economique et Sociale » par M. Georges Henri Rivière (1).

Que nos collaborateurs soient bien convaincus que les initiatives isolées peuvent faire échec aux résultats généraux, mais qu'ils comprennent aussi qu'étant donné l'ampleur considérable et la richesse des sujets qui peuvent tenter les folkloristes, il y a, dans cette discipline d'ensemble, place pour toutes les initiatives et nous en faisons l'expérience chaque jour.

Les mêmes raisons qui imposent à nos collaborateurs une discipline de travail dans le cadre de notre Groupe d'Etudes, imposent à notre Groupe d'Etudes une discipline de travail dans le cadre national. Nous constituons officiellement une section régionale de la Société de Folklore Français et de Folklore Colonial, et cette dernière ouverte à toutes les compétences, à toutes les initiatives et à toutes les bonnes volontés, apporte à des organes officiels son vivifiant concours (2). De même, un jour viendra où sur le plan départemental, l'Etat marquera, par la création d'une Commission officielle, l'intérêt qu'il porte aux questions folkloriques. Notre rôle pour cela n'en sera point fini, au contraire. Oserai-je dire que dans les régions où des Sociétés comme la nôtre n'existent pas, de telles Commissions risquent fort de végéter, et Monsieur Jeanton, l'érudit Président de l'Académie de Mâcon, ne constate-t-il pas, avec mélancolie, que l'action du Comité des Arts appliqués de Saône-et-Loire,

(1) M. Georges-Henri Rivière, Conservateur du Département et Musée National des Arts et Traditions Populaires au Trocadéro, a été le véritable animateur du Congrès International de Folklore en 1937, le créateur des Musées du Terroir, de l'Office de documentation folklorique, et de nombreuses autres organisations. Par sa haute compétence, il a été souvent le guide sûr de notre jeune Groupe d'Etudes, et nous saisissons cette occasion pour l'en remercier.

(2) La Société de Folklore Français et de Folklore Colonial, collabore étroitement : avec le Département et le Musée National des Arts et Traditions Populaires, qui relèvent eux-mêmes de la Direction Générale des Beaux-Arts; avec l'Office de documentation folklorique; avec la Commission des Recherches Collectives de l'Encyclopédie Française. Cette dernière a été fondée il y a trois ans, par M. Lucien Febvre, Professeur au Collège de France, et M. Varagnac en est le Secrétaire. Elle compte deux correspondants dans notre Département : M. Mangis à Bram et notre excellent collaborateur Gibert à Lauraguel. Elle a réuni une documentation de plus de mille monographies manuscrites qu'elle a mises en dépôt à l'Office de documentation folklorique.

Suivant un plan dressé par M. Lucien Febvre, elle se propose de consacrer une vingtaine de volumes à une sorte d'inventaire méthodique et critique de la civilisation sous tous ses aspects. Tout document est analysé, les faits révélés par lui consignés sur des fiches qui demandent un reclassement incessant, en vue de la transcription cartographique des faits. Des constatations imprévues en surgissent parfois, mettant en évidence des faits de répartition et d'évolution, de nature à susciter de nouvelles études. Cette Commission réunit les maîtres incontestés des diverses branches des sciences humaines.

organisme d'Etat, n'existe que grâce à des collaborations privées, ce qui lui a permis de ressusciter les vieilles traditions artisanales locales (1).

Instruits de ces possibilités, nous devons orienter nos activités en conséquence. C'est le rôle de notre Conseil de Direction.

Il serait difficile de présenter un tableau complet de ces directives. Chaque numéro de notre Revue comportera un court éditorial destiné à tenir nos Collègues et associés au courant des questions à l'ordre du jour et, aussi, à répondre à celles de leurs suggestions qui présenteraient un caractère d'intérêt général.

Et pour en faire l'application immédiate, relatons, en terminant, quelques remarques que vient de nous adresser M. André VARAGNAC.

L'organisation régionale des Etudes folkloriques, dit-il en substance, est en voie d'évolution rapide. Toutefois, il semble pouvoir se dégager des efforts réalisés, tant par la Société de Folklore Français que par les Comités Régionaux existants et par la Commission des Recherches Collectives, qu'il y a lieu de répartir les tâches entre deux réseaux de travailleurs. Les enquêtes par questionnaires spécialisés peuvent, et doivent, être répandues en faisant appel, autant que possible, aux instituteurs, aux curés de campagnes, aux secrétaires de Mairies, juges de Paix, notaires, médecins et même à certains cultivateurs. D'autres recherches nécessitent du travail dans les archives et bibliothèques. Elles ne sauraient être confiées qu'à des érudits ayant déjà une grande habitude d'investigation dans les textes. Il y a, enfin, nécessité absolue à ce que l'entente en vue des travaux à faire se réalise dans le cadre national.

Faute des importants crédits consacrés dans d'autres pays aux enquêtes de cette nature les français doivent avoir à cœur de faire un effort de discipline librement consenti.

La Société de Folklore Français et la Commission des Recherches Collectives, s'efforcent de susciter des ententes préalables en vue de déterminer les travaux à entreprendre. Le Département des Arts et Traditions Populaires demande à tous les Groupements de Folkloristes de prendre connaissance des enquêtes et des questionnaires déjà diffusés par d'autres Groupements et de préparer, éventuellement, leurs objections ou additions.

Enfin, en publiant son premier questionnaire sur la magie populaire, et en le limitant aux « sorciers », nous faisons allusion à l'intérêt qu'il y a à ne pas diffuser des questionnaires trop généraux. Cette méthode dans la prospection folklorique régionale n'est que l'application de l'« enquête française » qui s'affirme de plus en plus comme étant celle des questionnaires spécialisés, relativement courts, se succédant suivant un plan général élaboré par consultations très étendues dans les milieux scientifiques.

F. C. M.

(1) G. Jeanton, Lauréat de l'Académie Française, « **L'Habitation Rustique en Pays Maconnais** ». Etude de Folklore, d'Ethnographie et de Géographie Humaine. Edition des Amis des Arts et des Sciences de Tournus 1932.

Folklore du Serpent

Nous n'avons pas la prétention d'offrir déjà à nos lecteurs le folklore complet du serpent audois. Nous avons simplement réuni, après les avoir judicieusement contrôlés, les renseignements qui nous sont parvenus de divers côtés. Des folkloristes avertis, M. Gibert, M. Maffre, de Rouffiac, ont bien voulu collaborer à cette tâche en nous fournissant des documents nouveaux ou en se chargeant de vérifier sur place l'existence de certaines croyances que l'on nous avait signalées. Ajoutons que nous devons beaucoup à un article de M. Chalande paru en 1894, sous le titre : Contribution à l'histoire des reptiles (faune de la région sous-pyrénéenne), dans le tome V du Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude.



Il est assez étrange que l'on ne nous ait rien communiqué, touchant le serpent, qui puisse être considéré comme un reste des légendes si profondes qui avaient cours au moyen-âge, dans tout notre pays, sur la « gent coulobrino ». On croyait, par exemple, au XIII^e siècle (cf : le bestiaire provençal publié par Karl Bartsch dans sa « chrestomathie provençale ») que la vipère n'attaquait jamais un homme nu, que la vipère mâle et la vipère femelle mouraient aussitôt après avoir donné le jour à deux autres vipères, l'une mâle l'autre femelle etc. Il semble bien qu'aucune des grandes traditions occultes des 12^e et 13^e siècles, où le serpent à joué un rôle ne se soit maintenue chez nous. Le Folklore audois du serpent ne procède, à ce que nous croyons, que de connaissances magiques superficielles et assez peu anciennes. A beaucoup d'égards cependant, il vaut la peine d'être conservé et étudié.

C'est le premier mardi de mars que les reptiles sortent de leur engourdissement hivernal. Un proverbe occitanien nous l'apprend : Lo prumier dimars de mars tota bestia colobrino sort lo cap de jos l'espina. Par bestia colobrino il faut entendre non seulement les serpents mais aussi les sauriens, car pour le peuple les sauriens comme l'orvet (*anguis fragilis*) sont de véritables serpents. Quant aux serpents magiques ils suivent la même loi que les serpents naturels. C'est au printemps qu'ils

s'éveillent eux aussi. Par serpents magiques nous entendons ceux qui ont pris naissance de façon extraordinaire et s'introduisent dans l'homme pour ravager ses entrailles. Un crin de cheval abandonné dans une source devient un minuscule dragon. Et malheur à l'homme qui, buvant à même la source, avale ainsi non point un crin inoffensif, mais un serpent dangereux.

Nous n'insisterons pas beaucoup sur ces reptiles imaginaires qui seront étudiés plus tard. Nous ne parlerons pas non plus, des espèces vraiment redoutables, la vipère, par exemple, parce que le Folklore n'a presque rien ajouté à leur méchanceté naturelle, remarquons seulement que l'on a prêté à certains reptiles une puissance de nuire qu'ils sont loin de posséder. L'orvet qui passe quelquefois pour aveugle, le plus souvent pour borgne (on l'appelle borgne en certains pays) passe aussi pour tout à fait redoutable encore qu'il soit absolument inoffensif. Si l'nervil vesio, tuario paire et maire : Si l'orvet voyait, il tuerait père et mère. Peut-être n'est-il considéré, d'ailleurs, comme si terrible que parce qu'on le confond, la plupart du temps, avec l'aspic légendaire (Chalande : Bulletin de la Société d'E. S. de l'Aude T. V, page 57).

Qu'il s'agisse de l'orvet, de la couleuvre ou de la vipère, les paysans croient — comme les Anciens — que ce n'est pas seulement avec la dent-crochet que les reptiles « piquent » mais surtout avec la langue qu'ils désignent sous le nom de Fissou (dard). Ils attribuent même à la queue du serpent le pouvoir de jeter un poison mortel.

Ils ne pensent pas, d'ailleurs, que tous les serpents soient dangereux à toutes les époques de l'année. Dans la région d'Olonzac (communication de M. Laurent Mathieu), les serpents ne peuvent rien contre l'homme le jour de l'Ascension de Notre Seigneur. A Puivert, il existe même un serpent : le « Pico-divendre » qui ne pique que le vendredi et demeure inoffensif pendant tous les autres jours de la semaine (il s'agit, semble-t-il, de la couleuvre vipérine qui est aussi inoffensive le vendredi que les autres jours).

Notre étude ne serait pas complète si nous ne parlions maintenant de certaine puissance occulte que l'on attribue aux serpents et qui vient s'ajouter à leurs armes naturelles. On croit fermement dans nos campagnes que les serpents sont doués d'un extraordinaire pouvoir de fascination. Ils attireraient leur proie en la fixant longtemps, jusqu'à ce que d'elle-même elle vienne se jeter dans leur gueule ouverte. C'est la couleuvre surtout qui passe pour posséder cette puissance diabolique. Un

oiseau fasciné par une couleuvre bat des ailes (alatejo) en poussant de petits cris plaintifs, et descend peu à peu vers le buisson où le reptile l'attend, immobile. Un lapin fasciné devient de même incapable de tout mouvement et se laisse dévorer sans opposer la moindre résistance (M. Maffre. Rouffiac).

Mais le pouvoir magique du serpent ne s'arrête point là. On sait que selon une vieille tradition occulte le venin du serpent serait secrété par le cerveau, comme chez l'homme l'intelligence, de telle sorte que le venin, esprit « dégradé », pourrait avoir sur la pensée humaine, en raison des affinités qu'il présente avec elle, une action immédiate et, en un certain sens, salutaire. Quelques superstitions populaires semblent rejoindre ces principes d'occultisme. On raconte à Missègre qu'un illusionniste était en train de soulever, devant une foule de badauds et aux acclamations de tous, une poutre énorme quand une vieille femme, portant un fagot sur son dos, vint à passer. Elle s'arrête pour demander à tous ces gens pourquoi ils admiraient tant un homme qui ne brandissait qu'une paille. (Le magicien, en effet, comme le font, paraît-il, les fakirs de l'Inde, ne tenait dans la main qu'une paille). Mais pourquoi la vieille « voyait-elle si clair » ? C'est parce que le venin d'un serpent caché dans le fagot qu'elle portait lui communiquait le don de clairvoyance ou l'empêchait, du moins, d'être illusionnée. *Lo veri i avio fait bese clar.* (Communication de M. Gibert qui ajoute que la narratrice, âgée d'une cinquantaine d'années, tenait ce récit de sa mère décédée à un âge très avancé).

L'action du serpent sur la nature est aussi nettement attestée que son pouvoir sur l'esprit. Il alourdit ce qu'il touche. A Lauraguel, à Missègre, on dit qu'un serpent caché dans un fagot, dans une botte de foin, en augmente considérablement le poids. Le fait est généralement présenté ainsi. « Je portais un fagot. J'étais étonné de son poids extraordinaire, bien qu'il ressemblât à tous les autres fagots. Arrivé chez moi, je l'ouvre et j'y découvre une couleuvre ». (M. Gibert). M. Maffre, à Rouffiac, a constaté la même croyance.

Capable d'agir sur l'esprit en même temps que sur la matière, il serait étonnant que le serpent n'ait point aussi quelque influence sur le devenir psychologique des hommes et sur leur destin. Si dans une cabane où dorment des bûcherons, un serpent a pu pénétrer, les dormeurs font des rêves épouvantables (Jean Fourès, Carcassonne). Si en rêve on voit paraître des serpents, il est prudent d'en tuer un le plus tôt possible, si non, l'on est menacé d'un grand malheur. La Salamandre enfin, (Blan-

da), à Missègre, Saint-Polycarpe, Lauraguel, selon une superstition demeurée très vivace, porte malheur à qui la rencontre. Et il faut la tuer si l'on ne veut point mourir soi-même dans l'année. Si elle est seulement blessée, il ne faut pas hésiter à l'achever sous peine de catastrophes (M. Gibert, Lauraguel).

Nous voyons donc que, selon le Folklore il faut, en principe, tuer les serpents, même inoffensifs, pour ne point subir leurs redoutables maléfices. D'autant plus que, morts, ils savent rendre, par contre, de bien grands services. Ils entrent, en effet, dans la composition de beaucoup de remèdes. Dans quelques localités de l'Aude on croit que le meilleur moyen de guérir les fluxions de poitrine, c'est de faire prendre au malade de la tisane faite avec de la chair de vipère. L'eau-de-vie dans laquelle on a laissé mourir une vipère rouge constitue un remède excellent contre toutes sortes de maux. A Rouffiac, ce qui préserve le mieux de la maladie, c'est une peau de couleuvre entortillée dans la coiffure. Ainsi, le serpent, une fois mort, devient une force de vie. On peut voir d'ailleurs, dans le Codex, — notons-le en passant, — la formule de la Thériaque dans laquelle la chair de vipère entre dans la proportion de 5 gr. 1/2 pour 1 kgr.

Tels sont les renseignements que le groupe Audois de Folklore a pu recueillir jusqu'à ce jour sur le folklore du serpent. A ces renseignements, bien incomplets, viendront s'ajouter, nous l'espérons, ceux que nos correspondants réguliers ou éventuels voudront bien nous communiquer. Pour les aider à se diriger dans leurs recherches, nous nous permettons de leur suggérer la classification suivante :

1°) Origine des serpents. Exemple : les serpents naissent-ils d'un crin de cheval ?

2°) Comment se reproduisent-ils. Exemple : dit-on chez vous que les vipères donnent toujours naissance à deux vipères, l'une mâle, l'autre femelle ?

3°) La « méchanceté » du serpent. Exemple : Pique-t-il, ne pique-t-il pas ? S'il pique, avec quoi ?

4°) Pouvoir magique du serpent. Exemple : fascine-t-il ?

5°) Signification occulte de l'idée de serpent (rêves, présages). Exemple : que signifie le rêve où paraissent des serpents.

6°) Comment se préserve-t-on des serpents : sur le plan réel, sur le plan surnaturel ?

7°) Remèdes confectionnés avec le corps du serpent. Exemple : « l'eau-de-vie » de vipère.

Las Ounze Vertats

Il y a quelques années, une personne de Bram m'a fait remettre, par l'intermédiaire de ma mère, une liste de onze proverbes sous le titre qui précède. Ils présentent la particularité d'être formés sur les noms des onze premiers nombres énoncés en tête de chacun d'eux. Les uns se terminent par un mot rimant avec ce nom de nombre :

Dos : la car marchó pas sans os, les autres répètent le nom du nombre :

Quatre : le qu'a quatre filhos a maridà - a de que pensà.

Les voici fidèlement reproduits d'après l'original :

Uno : le soulelh esclairo mai que la luno.

Dos : la car marchó pas sans os.

Tres : un pouli de tres ans - se pot envià pes camps.

Quatre : le qu'a quatre filhos a maridà - a de que pensà.

Cinc : les cinc dits de la ma - fan besoun per trabalhà.

Siéis : les siéis jouns de la semmano - soun per amadura l'avelano.

Sèt : le qu'a sèt pores a la sal - es pas en peno per passà Carnaval.

Bèit : bèit carretos al mièg d'un cami - ne tenoun un brave bouci.

Nau : le rei passèc a Castannau e a Limous - i daissèc un dessèrt de castanhous.

Dètz : un ome de mours, es pas envèts.

Ounze : uno barrico pot pas tene de vi sans founze.

Une série de dix proverbes du même genre existe en Catalogne espagnole sous la dénomination originale de : **Els manaments de la llei de l'embut**. Nous en avons relevés quelques-uns dans un article du folkloriste bien connu, Joan Amades ¹ :

El dos : si no tens pa, no mantinguis ges.

(1) Joan Amades. Preocupacions numèriques. Revista del Centre de Lectura de Reus. Any XIV, n^o 237 - 238 - 239.

El cinc : bossa buida no fa drinc.

Var : **si res no me dones, res no tinc.**

El set : és millor jugador el que guanya que el que perd.

Var : **qui en té que bégui.**

El vuit : fa de mal anar a missa el ventre buit.

Var : **tu manjaràs pa d'ordi i jo bescuit.**

Var : **és perque nos és ple.**

El nou : bon dia el que plou i no pedrega.

El deu : dona maca no té preu.

Var : **a les fosques no s'i veu.**

Var : **qui deu que pagui.**

Ces « commandements de la loi de l'entonnoir » sont devenus synonymes de choses desordonnées et obscures.

Ne connaissant pas d'autre version de nos onze proverbes, nous serions très heureux si quelqu'un de nos collaborateurs pouvait nous signaler l'existence d'une série analogue avec les variantes possibles.

Avant de terminer, soulignons le neuvième que la mention de Castelnaudary et de Limoux situe dans la région occidentale de l'Aude. Il évoque croyons-nous, les ravages causés par le passage de la maison royale dans nos régions. On sait qu'il était marqué par des exactions souvent mentionnées par les historiens. Il s'agit probablement du souvenir, plutôt mauvais, laissé dans nos campagnes par les voyages de Charles VI, en 1389, de Charles IX, en janvier 1565, et de Louis XIII, en octobre 1632, après la bataille de Castelnaudary.

L. ALIBERT

Prière d'adresser la correspondance et les documents à
GROUPE AUDOIS D'ETUDES FOLKLORIQUES

70, Rue Trivalle
Carcassonne (Aude).

Prière d'adresser les demandes d'adhésion et les cotisations
(20 fr.) à :

M. Charles PRINCE, Trésorier,
1, Rue Parerie, Narbonne (Aude).
Chèques postaux n° 20.868 — Montpellier

Il sera rendu compte de tout ouvrage de Folklore envoyé à la
revue,

Questionnaire

Traditions et rites relatifs au cheval et au taureau.

Cette année aura lieu à Paris un Congrès de Folklore Français et International.

On y traitera surtout des traditions et rites concernant le cheval et le taureau.

Le taureau et le cheval paraissent représenter, dans les religions de l'Orient, l'emblème de la migration des âmes qui vont se réincarner.

En ce qui concerne le cheval on trouve des traces de cette croyance jusqu'en Ecosse. En retrouve-t-on dans l'Aude ?

Costume

Connaissez-vous dans la localité quelques personnes possédant encore des vêtements anciens : coiffes, fichus, tabliers de femme, blouses, coiffures, d'homme ? Consentiraient-elles à les confier à la Société dans le cas d'une Exposition à Paris ou en Province ?

Les vieux métiers.

Potiers, artisans en fer forgé, autres petites industries.

Sont-ils encore représentés chez vous ? Existe-t-il de vieux outils de travail ?

M^{me} THIÉBAUT.

Dictons concernant les cloches

En marge de l'étude des proverbes du Bas-Razès, nous avons relevé plusieurs « dictons » concernant « les campanos » de certains villages. Voici un de ces « dictons » :

Cailhaù, Cailhabel
Brugairolos, Laüraguel
Las campanos soun en ciouré
Les batals en papiè.

Variantes

... Les batals de gras d'al
... Les batals soun de fer blanc
Lè clouquiè es de papiè
Bayten fa f.... companiè.
... A Cambiuré
Fa boun biouré
Las campanos soun en ciouré
Les batals de papiè
Bayten fa f.... companiè.

Un folkloriste pourrait-il nous dire l'origine, la signification de ces dictons ?...

U. GIBERT.

FOLKLORE DAUPHINOIS

Les Trois Roses à Grenoble

Au cours de la séance du 17 Mars, le Conseil de Direction a entendu l'exposé de son délégué qui assistait aux fêtes du Folklore Dauphinois, à Grenoble.

Dans cette ville qui possède un musée folklorique très intéressant, ont eu lieu, du 5 au 15 Mars, dans les locaux du Syndicat d'Initiative, une exposition avec présentation de meubles, de livres, de costumes, de faïences et terres cuites, et une reconstitution d'une collation chez Madame BARNAVE, au XVIII^e siècle.

L'exposition a été clôturée par la visite de M. HUISMANN, Directeur Général des Beaux-Arts, accompagné de M. RIVIÈRE, conservateur du Département et du Musée des Arts Populaires du Trocadéro.

Le Délégué du Groupe Audois d'Etudes Folkloriques a été cordialement accueilli par les membres du Bureau du Groupe Folklorique de Grenoble, son aîné de deux ans. Il a été convenu que des relations aussi étroites que possible s'établiraient entre les deux groupements, notamment par échanges de documents, et que chaque membre de l'un des groupements trouverait auprès de l'autre, en justifiant de sa qualité des facilités particulières de visites et d'études.

SITES ET MONUMENTS

Ont été classés, en 1937, comme sites et monuments :

La Halle de Lagrasse (arrêté du 6 janvier 1937).

Les Vestiges de l'oppidum de Montlaurès, près Narbonne, appartenant à M. Joseph Roussignol (arrêté du 16 janvier 1937).

Le domaine de Rigtsmont, à Puilhes, près d'Ensérune (arrêté du 3 janvier 1937).

Le Platane situé sur la Place Publique de Villardebél (arrêté du 29 juillet 1937).

ÉCHOS

La Grammatica Occitana : par Louis Alibert.

Dans le *Mercur de France*, du 15 mars F. P. Raynal consacre un long article à la *Grammatica Occitana*, de M. Louis Alibert, diplômé supérieur d'études méridionales de l'Université de Toulouse, vice-président de notre groupe.

« Il faut souhaiter, dit-il en terminant, que ce très important ouvrage, véritable monument de savoir, soit entre les mains, non seulement des étudiants, mais aussi des lettrés, et en général de tous ceux qui ont au cœur l'amour de la langue maïrala sur quoi s'est penché avec une application passionnée, Monsieur Louis Alibert.

Académie des Jeux Floraux de Toulouse.

Le grand prix de prose Fabien Artigue a été attribué cette année, à Jean Lebrau, notre délégué à Moux, pour son ouvrage : *Image des Jours*. Lauréat de l'Académie Française, Jean Lebrau avait obtenu le prix Moréas en 1933.

L'Académie des Jeux Floraux a aussi décerné un prix à notre amie, Madame Claire-Charles Géniaux, pour son ouvrage : « *Des Causes à l'Aubrac* ».

Tous nos amis du Folklore connaissent les articles remarquables que, dans la *Dépêche*, depuis plusieurs années, Madame Claire-Charles Géniaux consacre à notre département.

Nous sommes heureux d'exprimer à Madame Géniaux, à Jean Lebrau et à Louis Alibert, nos chaleureuses félicitations et notre joie.



Organisation de la Société

Le Conseil de Direction a procédé, au cours du mois d'Avril, aux désignations suivantes de collaborateurs :

DELEGUES :

Montréal et la Montagne Noire : M. Baby, ingénieur des ponts et chaussées.

Villedaigne : M. et Mme Cailhol.

Pépieux : M. Dumas.

Cazilhac et Palaja : L'Abbé Ponthier.

Conilhac-du-Plat-Pays : Mme Marthe Germa.

Montbrun : M. Joseph Vergues, Docteur en Droit.

Sorèze, Montagne-Noire : Metge, ébéniste d'Art à Sorèze.

La Livinière : M. de Cardenal.

Bize : Mme Gardel.

Bages : M. Rodière, directeur d'Ecole.

Lauraguel : M. Bernies Jacques (agent technique au cadastre).

Brugaïrolles : M. Castel Georges, viticulteur.

Fleury d'Aude : Mme Villedieu.

Correspondant pour l'Ariège : M. Vezian, à Saubiach, par Loubens. (Ariège). Délégué Régional de la Sté de Folklore Français et de Folklore Colonial.

Correspondant pour Toulouse : (Les Toulousains de Toulouse). M. Paul Mesple, Conservateur du Musée du Vieux Toulouse, Délégué Régional de la Sté de Folklore Français et de Folklore Colonial, 28, Route de Revel, Toulouse.

Folklore protestant : M. Gaston Tournier, à Mazamet. Mlle Suzanne Lauth, à Carcassonne.

Section des Fêtes et Cérémonies : M. Cunnac, Président de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

Section de la Carte folklorique : M. Charles Prince.

Délégués de l'Association des Enfants de l'Aude à Paris : M. Paul Sentenac, homme de Lettres; M. Carbonel (Paul), contrôleur des P. T. T. à Paris.

COMITES TECHNIQUES

Architecture et Matériaux du pays :

MM. BOURELY Architecte des Monuments Historiques pour le Département de l'Aude.

ENDERLIN (Paul), Architecte D.P.L.G., à Carcassonne.

BICHAMBIS, Ingénieur des A. et M. à Narbonne.

DONS A LA BIBLIOTHÈQUE

Nordiska Ordgeografiska Studier, par D. O. Zetterholm (1 vol. 168 pp.), don de l'Université d'Uppsala (Suède).

Essai sur les Fêtes Religieuses et les Traditions populaires qui s'y rattachent, par Eugène Cortot (1. vol. 284 pp.). Paris, Thorin, 1867.

Chroniques Agricoles (contenant de curieux aperçus folkloriques sur l'Aude), par J. Vergues, greffier en chef de la Cour d'Appel de Pau). (1 vol. 101 pp. Soucaille, Lézignan, 1936).

Septimanie, numéro consacré au folk-lore catalan.

Notice sur le village de Minerve et ses environs (1936), don de M. Bauvou, à Portivagues.

Revue de Folklore Français et de Folklore Colonial N° 31937.

L'Habitation rustique en Maconnais, par Gabriel Jeanton.

Documents reçus : M. Laurent Mathieu a bien voulu confier à la Société un manuscrit de 1766. Cayer des cures que Jean Mathieu, M. Maréchal du lieu de Roubia, a faites par expérience aussi bien que par le parfait maréchal tant sur le corps humain que sur l'animal.

Don de M. Nogué. — Chants et chansons populaires du Languedoc, par Louis Lambert.

DONS AUX ARCHIVES

M. CROS-MAYREVIEILLE donne aux archives une importante collections de livres, de revues, de journaux, concernant le folklore du Languedoc, de la Provence, de la Bourgogne, des Ardennes, etc... ; et des collections de cartes postales de l'exposition du Folklore Dauphinois.

M. Louis ALBERT remet aux archives sa : *Gramatica Occitana*.

M. Laurent MATHIEU : un précieux document : *La Médecine et la Chirurgie des pauvres*, ouvrage de 1787.

